
PARLONS SÉCURITÉ – PARLONS SÉCURITÉ – PARLONS SÉCURITÉ – PA

Les entreprises agréées pour l'élimination des DTQD

par Alfred MATHIS
Lycée Jean Rostand - 67000 Strasbourg

RÉSUMÉ

On trouvera dans cet article des informations sur les entreprises spécialisées et agréées pour l'élimination des déchets toxiques en quantité dispersée.

1. GÉNÉRALITÉS

La masse de déchets produits, par an, en France s'élève à environ 550 Mégatonnes. La part des déchets toxiques en quantité dispersée (DTQD) est de 100 000 tonnes soit pas tout à fait 0,02 % de l'ensemble des déchets. Cependant ces déchets posent des problèmes à cause de leur toxicité. Pour cela ils doivent être pris en charge par des entreprises agréées.

2. MODES DE TRAITEMENT MIS EN ŒUVRE

Les différentes filières de traitement actuelles sont :

- **l'incinération**

Dans un four pour déchets industriels à 1200°C avec traitement des fumées. Ce traitement est mis en œuvre en particulier pour les composés organiques, les huiles, les hydrocarbures, les solvants (même chlorés !) peintures, vernis, produits phytosanitaires et produits à risques bactériologiques.

- **la précipitation des hydroxydes métalliques et stabilisation**

Les précipités sont malaxés avec des liants hydrauliques pour fixer les solides toxiques. L'ensemble est ensuite placé en décharge spéciale.

- **neutralisation**

Les solutions acides et basiques sont neutralisées à pH 7. Les boues formées lors de ces opérations seront placées en décharge spéciales ou incinérées.

 PARLONS SÉCURITÉ – PARLONS SÉCURITÉ – PARLONS SÉCURITÉ – PA

- **détoxication**

En fonction des produits, différents traitements seront mis en œuvre, comme par exemple l'oxydation des ions cyanures.

- **revalorisation**

Certains produits peuvent être régénérés et donc réutilisés. C'est le cas des huiles minérales et des solvants.

- **enfouissement en couche profonde**

Certaines substances sont simplement enfouies par exemple dans d'anciennes mines de sel (produits phytosanitaires par exemple) mais également les résidus stabilisés.

La figure 1 représente schématiquement l'ensemble de ces opérations.

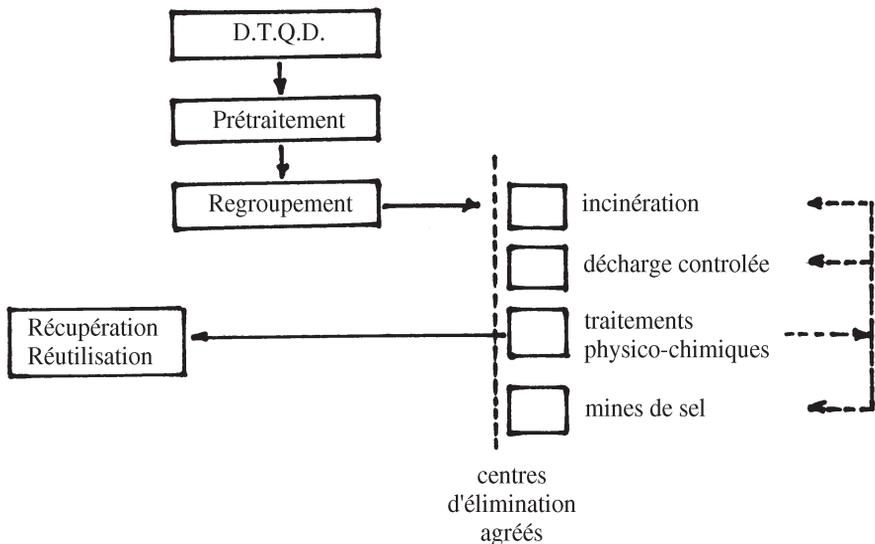


Figure 1 : organigramme de fonctionnement des entreprises de récupération des DTQD des laboratoires

PARLONS SÉCURITÉ – PARLONS SÉCURITÉ – PARLONS SÉCURITÉ – PA

Sans entrer dans les détails, il faut cependant faire remarquer que certains modes de traitement génèrent à leur tour une importante pollution. C'est en particulier le cas de l'incinération où la pollution ressort par la cheminée pour être ensuite distribuée au voisinage ! Le problème de l'eau de ruissellement et des décharges, à long terme n'a pas non plus été résolu de façon satisfaisante.

3. LES ENTREPRISES SPÉCIALISÉES

3. 1. Services proposés

La plupart de ces entreprises proposent les prestations suivantes :

- analyse des besoins,
- estimation des coûts (enlèvement et traitement),
- fourniture éventuelle d'emballages spécifiques,
- prise en charge des déchets après contrôle.

Certains déchets sont refusés par ces entreprises et en particulier les déchets radioactifs ou les déchets mal conditionnés.

3. 2. Quelques entreprises agréées

TREDI

Filiale du groupe EMC (Entreprise minière et chimique) a mis en place un numéro vert (1) : 08 00 86 60 15

Siège social : BP 205 - 95523 Cergy Pontoise Cedex

Cette société possède 10 centres de traitement et de regroupement en France.

LABO-SERVICE

Filiale du groupe Sitadis (Lyonnaise des Eaux Dumez) (2), (3)

Adresse : BP 98 - 69702 Grenoble Cedex

Cette société possède 3 agences sur le territoire.

SARP INDUSTRIES

Adresse : Zone portuaire de Limay-Porcheville - 78520 Limay

Société VIDAM

Adresse : 128, rue Sully - 80000 Amiens

PARLONS SÉCURITÉ – PARLONS SÉCURITÉ – PARLONS SÉCURITÉ – PA

4. QUELQUES AUTRES PARTENAIRES

L'INERIS (Institut National de l'environnement industriel et des risques)

C'est un établissement public à vocation industrielle et commerciale placé sous la tutelle du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, créé en 1991.

La mission de l'INERIS est de rendre l'activité industrielle plus sûre pour l'homme et l'environnement (5).

L'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)

Adresse : 27, rue Louis Vicat - 75015 Paris - Tél : 01 47 65 20 00

5. QUELQUES DOCUMENTS

Les éditions LAMY (187-189 quai de Valmy - 75490 Paris cedex 10) ont édité l'ouvrage : «*LAMY environnement : Les déchets*» qui est un ouvrage de synthèse qui analyse les réglementations nationales communautaires et présente un large panorama des techniques de traitement. L'ouvrage est régulièrement actualisé. Son coût est d'environ 1550 F.TTC. et l'actualisation annuelle revient à environ 460 F. TTC.

L'ADEME propose également un ouvrage complet sur les procédés de traitement, les choix des solutions et des adresses de prestataires de service, avec unemise à jour annuelle : «*Les procédés de traitement des déchets industriels solides et liquides*».

CONCLUSION

Comme nous l'avons déjà indiqué, il faudra prendre au préalable contact avec le Conseil Régional (lycée) ou le Conseil Général (collège) pour les questions relatives à l'élimination des déchets de laboratoire. Ces instances peuvent en effet également proposer des solutions.

Mais pour minimiser les coûts on voit que la solution la plus avantageuse est celle de la minimisation des déchets par récupération et recyclage des produits au lycée.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] Informations Chimie n° 394 - page 59 - 1997
- [2] Informations Chimie n° 359 - page 73 - 1994
- [3] L'Actualité Chimique n° 1 - page 71 - 1994
- [4] Jeulin actualités n° 41 - page 15 - mai 1996
- [5] Informations Chimie n° 394 - page 78 - 1997